



NOTE

# D'APPEL À PROJETS

# 2011

Des Partenaires du

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE  
De l'Agglomération de Moulins Yzeure Avermes

## **INTRODUCTION**

La politique de la ville constitue l'outil par lequel l'Etat, les collectivités locales et leurs partenaires associés, s'engagent à mettre en œuvre, de façon concertée un projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartier en difficulté reconnus comme prioritaires.

Le Comité Interministériel à la Ville, réuni le 9 mars 2006, ambitionne un renouvellement de la politique de la ville en s'appuyant sur de nouveaux contrats aux priorités affirmées : les contrats urbains de cohésion sociale. La circulaire du 24 mai 2006 définit précisément le cadre de ces contrats. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale de Moulins Communauté est signé le 16 mars 2007 entre l'Etat, le Conseil Général de l'Allier, les villes de Moulins, Yzeure et Avermes et la Communauté d'Agglomération de Moulins dont la Politique de la Ville est une compétence obligatoire. Par la circulaire en date du 1<sup>er</sup> juillet 2010, le C.U.C.S. de l'agglomération est prolongé jusqu'au 31 décembre 2011.

Il est le cadre de mise en œuvre du projet de développement social et urbain en faveur des habitants de quartiers en difficulté reconnus comme prioritaires. Il prend en compte tant les politiques structurelles développées à l'échelle communale ou intercommunale influant sur la situation des quartiers (emploi, développement économique, transport, habitat, politique éducative et culturelle, santé, insertion sociale...) que les actions conduites au sein même de ces quartiers pour améliorer le cadre de vie ou la situation individuelle des habitants. Il intègre et met en cohérence l'ensemble des dispositifs existant sur le territoire concerné et concourant aux objectifs prioritaires fixés.

Ce contrat global et cohérent est la procédure de contractualisation unique pour la politique de la ville. Il définit 5 domaines d'interventions prioritaires :

- l'habitat, le cadre de vie et les transports
- l'accès à l'emploi et le développement économique
- la réussite éducative
- la santé
- la citoyenneté et la prévention de la délinquance

Les partenaires souhaitent

- **Prioriser l'engagement des crédits de droit commun.** A travers ce contrat, chaque partenaire s'engage prioritairement sur son domaine de compétences et d'intervention en termes d'objectifs, ainsi que de moyens financiers et humains
- **Un meilleur ciblage des crédits spécifiques.** Si la mobilisation des moyens de droit commun doit constituer le socle des engagements des partenaires, elle doit permettre de mieux cibler les crédits spécifiques sur des actions prolongeant ou renforçant les politiques de droit commun

Cette politique met en jeu différents partenaires qui mutualisent leurs compétences pour la mise en œuvre d'un projet global territorialisé. Ce dernier est animé par la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) qui relève et agit à la fois pour le compte de la Communauté d'Agglomération de Moulins, du Conseil Général de l'Allier et de l'Etat. L'équipe constitue un relais auprès des habitants et des associations, une interface avec les autres professionnels des différentes institutions et un support technique à la préparation des décisions politiques. Elle est intégrée, au sein des services de Moulins Communauté, à la direction « espace communautaire ».

La convention du Projet de Renouvellement Urbain, initiée par Moulins Communauté et signée le 1<sup>er</sup> avril 2005, s'inscrit dans une perspective globale de transformation du quartier afin d'atteindre des objectifs en termes de développement durable et solidaire notamment. Elle s'intègre donc parfaitement aux objectifs poursuivis par cette procédure d'appel à projets. **Une attention particulière sera portée quant à la connexion des projets présentés avec ce PRU.**

La procédure s'appuie essentiellement sur la création de liens entre les partenaires et les porteurs de projets, et la nécessité d'une implication des habitants, des usagers, du citoyen dans les actions que les partenaires seront amenés à engager ou à soutenir. Ainsi, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale définit les objectifs des partenaires publics en faveur d'un développement solidaire susceptible d'enrayer les processus d'exclusion sociale et urbaine et de lutter contre les discriminations (les quartiers identifiés comme prioritaires sont annexés au présent document.)

Toutefois, ce dispositif pourra être adapté, si nécessaire en cours d'année, au vu des évolutions législatives et réglementaires qui pourraient intervenir.

## **LA METHODE**

Une meilleure cohérence entre les actions devra être recherchée pour les articuler avec les compétences et les dispositifs réglementaires des services et administrations publics, avec les moyens du Contrat Urbain de Cohésion

Sociale et des autres dispositifs partenariaux tels que : Contrat Local de Sécurité, Contrat Educatif Local, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité, Opérations Ville Vie Vacances, Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance, p.104...

Elle devra assurer la continuité des projets associatifs s'inscrivant dans les orientations du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Les partenaires entendent poursuivre leur aide à l'action des associations qui au fil des années se sont révélées des partenaires de premier plan pour le maintien de la cohésion sociale et l'atteinte des objectifs de la politique de la ville.

L'amélioration des relations avec les associations résultera des mesures suivantes :

- Une équipe opérationnelle chargée de la Maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et référent unique pour l'ensemble des partenaires, sous l'autorité du chef de Projet Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Moulins.
- Le dossier unique valable pour l'ensemble des signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale,
- Le maintien de la procédure pour l'instruction des dossiers visant à faciliter les décisions du Comité de Pilotage

## **LE FONDEMENT COMMUN**

Les partenaires de la Politique de la Ville entendent privilégier dans les programmes d'actions prioritaires : la participation des habitants pour traduire leur volonté d'associer les populations concernées à l'action publique et pour favoriser l'exercice de la citoyenneté.

**La participation des habitants** est à la fois un moyen et un objectif prioritaire de la Politique de la Ville. Aussi, elle doit constituer une exigence transversale de l'ensemble des projets présentés dans ce cadre. Les méthodes participatives utilisées devront être déclinées et engagées au stade de l'élaboration du projet présenté (questionnaires réalisés auprès de leurs adhérents, dans leur quartier, entretiens, consultations lors de réunions...), de la réalisation de ce projet, de son bilan et de son évaluation (enquêtes de satisfaction, réunions de bilan, difficultés rencontrées, association des habitants à des démarches responsabilisantes dans la durée).

## **LES PROGRAMMES D' ACTIONS THÉMATIQUES**

Figure, dans cette note, la définition des objectifs, regroupés par thème, sur lesquels les partenaires du Contrat urbain de cohésion sociale appellent tous les acteurs locaux, associations, services publics, bailleurs sociaux, institutions sociales à se mobiliser :

<u>Thème 1</u>	l'habitat, le cadre de vie et les transports
<u>Thème 2</u>	l'accès à l'emploi et le développement économique
<u>Thème 3</u>	la réussite éducative
<u>Thème 4</u>	la santé
<u>Thème 5</u>	la citoyenneté et la prévention de la délinquance

### **A noter :**

- Les **crédits d'Etat** seront affectés à des opérations pour lesquelles le financement « Politique de la Ville » constituera une condition indispensable et significative à leurs réalisations. Ils seront également **fortement orientés vers le financement des actions en direction de l'emploi et l'insertion professionnelle, de la prévention de la délinquance et la citoyenneté et accès au droit (en complément du FIPD), de la mobilité et de la parentalité.**

- Les **crédits de Moulins Communauté** seront **fortement orientés** vers le financement d'actions en direction de **l'Emploi et de l'insertion professionnelle.**

- Dans le cadre d'un engagement du **Conseil Général de l'Allier** dans une démarche de développement social local, une attention particulière sera portée aux projets répondant aux critères suivants:- **implication et participation des habitants dans le montage des projets** afin de favoriser l'exercice de la **citoyenneté** et **améliorer la qualité du lien social** - prise en compte de la mobilisation des partenaires (co-construction des projets) - **cohérence, complémentarité et articulation des actions**

## **LES ETAPES ET LES MODALITES DE LA PROGRAMMATION 2011**

### **Appel à projet**

Cette note d'appel à projet permet de sélectionner les meilleures initiatives, de valoriser des actions innovantes, de rechercher et d'expérimenter de nouvelles manières de mettre en œuvre les politiques publiques sur les territoires prioritaires.

### **Elaboration des projets**

Les propositions doivent présenter les objectifs des actions et leur adéquation avec ceux de cet appel à projet. Elles doivent également apporter une attention particulière aux publics visés et aux moyens mis en œuvre pour atteindre les objectifs ainsi fixés.

### **Procédure**

La volonté des partenaires financiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale est d'organiser, le plus en amont possible, la concertation et la mise en forme des dossiers afin de permettre une validation et un traitement administratif et financier rapide.

#### **1 / La note d'intention**

Un formulaire intitulé « Note d'intention » est joint à ce document. Il permettra aux porteurs d'actions de mettre en forme les principales caractéristiques des projets 2011. Ces notes d'intention, élaborées pour chacun des projets de fonctionnement et d'investissement présenté, devront être déposées auprès du Chef de Projet Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Moulins qui les transmettra aux partenaires. Parallèlement, le porteur de projet devra en informer le Maire de la commune concernée.

#### **2 / Des commissions thématiques**

Constituées des principaux partenaires, elles examineront les notes d'intentions classées par thème, et les porteurs seront, en cas de besoin ou s'ils le désirent, invités à présenter individuellement leur projet. Les partenaires pourront ainsi donner un premier avis afin d'orienter la réflexion. Ces rencontres auront également pour objectif de faire un bilan intermédiaire des actions en cours ou définitif pour les actions réalisées.

#### **3 / Le dossier définitif**

A l'issue des rencontres thématiques, un dossier complet sera transmis aux porteurs. Les dossiers définitifs devront être remis, dans les délais fixés et dûment complétés, au chef de Projet Politique de la Ville qui les communiquera à l'ensemble des partenaires. Une attention particulière sera apportée aux éléments de bilan et d'évaluation des actions précédentes.

**N.B. : Il est rappelé qu'un appui technique est proposé pour l'élaboration des projets et la réalisation des dossiers. Pour cela, le porteur devra se mettre en contact avec le service Politique de la Ville de la Communauté d'Agglomération de Moulins (tél. : 04 70 48 54 43)**

### **Le Calendrier**

Le respect des délais imposés conditionnera la rapidité d'instruction des dossiers le financement et la mise en œuvre des actions retenues.

- |                             |   |
|-----------------------------|---|
| • Notes d'intention :       | date limite de dépôt le 3 décembre 2010 |
| • Commissions Thématiques : | du 15 au 17 décembre 2010               |
| • Dossiers Définitifs :     | date limite de dépôt le 28 janvier 2011 |

## LES FICHES THEMATIQUES

<u>Thème 1</u>	l'habitat, le cadre de vie et les transports
<u>Thème 2</u>	l'accès à l'emploi et le développement économique
<u>Thème 3</u>	la réussite éducative
<u>Thème 4</u>	la santé
<u>Thème 5</u>	la citoyenneté et la prévention de la délinquance

### **NOTA BENE** :

*Les acteurs publics mobiliseront prioritairement toutes les ressources et les dispositifs de droit commun dans une réelle lisibilité et une démarche d'ensemble cohérente.*

*Les actions s'inscrivant dans la durée et rendant le public acteur du projet seront privilégiées, contrairement aux actions ponctuelles, ou ayant un caractère uniquement festif qui pourront être orientées vers le Fonds de Participation des habitants.*

## THÈME 1 - l'habitat, le cadre de vie et les transports

---

Les partenaires entendent favoriser toutes les actions propres à qualifier la vie des quartiers :

### 1 – Une approche globale du cadre de vie

- **Réhabilitations du parc locatif social** justifiées par les projections inscrites dans les plans stratégiques de patrimoine existants ou en voie d'élaboration des bailleurs
- **Etudes de renouvellement et d'aménagement urbain** sur les quartiers identifiés dans le contrat (hors PRU)
- **Amélioration de la gestion urbaine de proximité** : changement d'usage des locaux, création de service, opérations d'aménagements extérieurs ou de locaux contribuant à développer le lien social...
- **Veiller à l'articulation des temps de vie** par une meilleure coordination des horaires des transports collectifs avec les horaires d'ouverture des services privés et publics, des possibilités de liaisons directes avec ces services publics notamment à caractère social

### 2 – Un soutien aux personnes

- **Favoriser le logement des personnes défavorisées**, en travaillant, de façon partenariale, notamment la réinsertion par le logement et en proposant la création d'une offre sur mesure d'accès au logement basée sur une étude approfondie et partagée de la situation familiale (logements adaptés au taux d'effort de la famille...)
- Prise en compte des **problématiques de handicap, de perte d'autonomie, d'accessibilité, de vieillissement**...en favorisant le maintien en logement autonome
- **Prévenir les expulsions locatives** par un travail sur la gestion budgétaire familiale, décrypter les différents crédits, les coûts liés au logement, les allocations, etc... en lien avec les partenaires sociaux et privés (banques...) et susciter la réactivité des personnes faisant l'objet d'une procédure d'expulsion.
- **Favoriser une meilleure gestion et accompagnement des sorties de publics** de logements d'urgence, logements d'insertion...
- **Lutter contre les discriminations à l'accès au logement** (mise en place de formations spécifiques à destination des acteurs de terrain afin de repérer ces problématiques et d'avoir les réponses adaptées, outils de communication à développer, études de besoins des populations immigrées en terme de logement, accès au logement des personnes en situation régulière à la sortie des structures d'accueil spécifiques ...)
- Prise en compte des **problématiques de décohabitation enfants / parents** (accès autonome au logement des jeunes...)

## THÈME 2 - l'accès à l'emploi et le développement économique

---

Les partenaires entendent favoriser toutes les actions visant à :

### 1 - Fédérer et articuler la collaboration des acteurs locaux de l'emploi, la formation et l'insertion

- L'objectif est de **coordonner les actions** à destination de ce public et de les adapter aux spécificités du territoire. L'association plus étroite des services ou structures du **secteur économique** (chambres consulaires, comité d'expansion, services économiques et de prospectives des collectivités, branches professionnelles, entreprises, intérim,...) est à rechercher pour mieux aborder ensemble les **problématiques** posées sur ces territoires
  - Associer très en amont les milieux économiques sur la réflexion d'insertion et d'accès à l'emploi
  - Repérer des pratiques d'entreprises en la matière et recueillir des expériences, qui peuvent être facilement valorisées et diffusées
  - Travailler sur les représentations et les échanges entre monde économique et monde social (construire des systèmes de représentation et de connaissance du monde économique, du marché du travail, des employeurs, des métiers, à destination des publics, travailler sur les représentations du secteur de l'insertion et social à destination des élus, de la population et des acteurs de l'entreprise...)

- **Travailler sur la connaissance accrue et partagée du territoire et des populations** à travers cette dimension emploi et insertion, et favoriser une meilleure circulation de l'information

- **Développer les actions innovantes d'accompagnement et de formation** en direction des publics en situation ou en voie d'exclusion, et en appui aux actions mises en œuvre dans le cadre du droit commun. Construire des passerelles vers l'entreprise pour les personnes les plus en difficulté. Ces actions devront prendre en compte les besoins réels des individus, en faisant en sorte qu'ils soient acteurs de leur accès à l'activité et à l'emploi. Mettre en place des expérimentations permettant aux publics éloignés de l'emploi, d'acquérir des comportements citoyens, leur permettant d'accéder aux entreprises.

- Inciter au **développement d'activités d'utilité sociale et de services de proximité** (notamment services à la personne), approfondir **les métiers de demain**, emplois émergents, notamment dans le milieu associatif et étudier les possibilités de développement offertes par **l'emploi partagé**

## 2 - Favoriser l'accès à l'emploi

- **Appuyer la dynamique de création d'emplois**, en soutenant notamment la **création, l'extension et la reprise d'entreprises** et les nécessaires passerelles avec **l'insertion par l'activité économique (IAE)**. Concernant ce dernier point, l'accent sera mis à la fois sur les stratégies, le développement de l'offre locale et de ses moyens.

- **Structuration et développement de l'offre d'insertion : Favoriser l'accès à l'emploi**, notamment des jeunes peu qualifiés et des chômeurs de longue durée **par une offre d'insertion et particulièrement d'insertion par l'économique accrue**, requérant une technicité adaptée au niveau des populations bénéficiaires (ex : chantiers de jeunes, chantiers d'insertion, entreprise d'insertion, régie de quartier, chantiers de resocialisation ...). Les plans d'actions peuvent s'appuyer sur

- La remise à niveau des personnes : réduction des handicaps dans le cadre d'une recherche d'emploi (lutte contre l'illettrisme lors de mises en situation concrète de travail...)

- La remise à niveau des territoires : interventions visant à combler les déficits des quartiers prioritaires.

Et soutenir la **professionnalisation des acteurs des structures d'accueil et d'insertion par l'économie** recevant et encadrant des publics en insertion

- **Développer des actions spécifiques d'accompagnement pour l'accès à l'emploi des femmes et pour la création d'entreprise par les femmes**, en veillant au maintien de l'égalité de traitement entre homme et femme et aux possibilités d'accès aux responsabilités. Contribuer à élargir les choix professionnels des jeunes filles et des femmes.

- **Soutenir et multiplier les actions de parrainage**, notamment des jeunes en recherche d'emploi et de **tutorat** en milieu professionnel

- **Appuyer la dynamique de création et d'aide à l'emploi des personnes handicapées**

- Appuyer la dynamique de création d'emplois dans le cadre des **contrats d'apprentissage et de professionnalisation**

- **Lever les freins à l'embauche** rencontrés par les publics concernés : sensibilisation des entreprises locales aux discriminations à l'embauche, aides à la mobilité (réelle et psychologique), tarifications réduites dans les transports collectifs...

- Développer des **actions spécifiques tendant à revaloriser certaines branches professionnelles d'activité** (en lien notamment avec les métiers en tension à venir), et **développer la mise en valeur des savoir-faire et compétences** des publics.

## **THÈME 3 - la réussite éducative**

### 1 - Renforcer les dispositifs éducatifs

Les signataires du contrat poursuivront leurs politiques mises en œuvre dans les quartiers de l'agglomération au titre de la Z.E.P. (RRS Réseau de Réussite Scolaire) et des quartiers identifiés en se donnant 4 objectifs opérationnels :

- Agir sur les comportements et les attitudes scolaires en prenant appui sur un thème transversal de la maternelle au collège : éducation à la citoyenneté et au vivre ensemble
- Apporter au plus défavorisés un dispositif de soutien par un accompagnement de l'élève pendant et hors temps scolaire
  - Développer les mesures d'accompagnement scolaire
  - Lutter contre l'absentéisme scolaire
  - Actions autour de la santé de l'élève (en lien avec la thématique santé)
  - Accès des jeunes à la culture artistique, patrimoniale, ainsi qu'à la pratique sportive
  - Accès des jeunes à la culture scientifique, aux nouvelles technologies et à l'environnement
- Intégrer les parents en répondant aux attentes respectives des parents et des enseignants
  - Intégrer les parents à la vie de l'école, du collège, pour les accompagner dans une démarche de requalification parentale
  - Initier des actions d'information des familles
  - Proposer un soutien aux parents avec un repérage précoce des enfants en risque d'échec
  - Proposer aux parents des lieux d'écoute et d'échanges, en travaillant sur leurs responsabilités et en s'appuyant sur leurs ressources
- Etudier la possibilité de créer une classe relais : ce dispositif relais offre un accueil temporaire et adapté à des collégiens engagés dans un processus de déscolarisation et de désocialisation. Ils reposent sur l'acceptation des jeunes et de leurs familles, souvent formalisée dans un contrat. Toujours rattachés à un collège et inscrits dans le projet d'établissement, ils peuvent être situés ou non dans les locaux du collège. L'accueil dans les dispositifs doit permettre aux élèves de conduire et de réussir un projet de formation. Il ne constitue en aucun cas une sanction. Il vise à :
  - Permettre la reprise normale de la scolarité ou l'entrée dans un cycle de formation professionnelle,
  - Réintégrer un élève dans un cadre de relations sociales apaisées et réglées.

L'accent est mis sur la collaboration entre l'équipe éducative du dispositif et celle du collège pour favoriser un retour réussi.

## **2 - Les structures d'accueil pour l'enfance et la petite enfance**

- Poursuite et renforcement des actions en direction de la petite enfance avec comme objectif de créer et/ou regrouper des lieux d'accueil de petite enfance et d'accompagnement parental (relais d'assistantes maternelles, classes passerelles de la crèche à l'école)

## **3 - Travailler sur les composantes quotidiennes et les attentes de la jeunesse**

En lien avec le volet réussite éducative développée ci-dessus, mais avec des objectifs ciblés

- Qualifier et analyser la jeunesse sur chacun des quartiers
  - Obtenir des données précises par quartier sur cette population (qualification, situation professionnelle et/ou scolaire, situation familiale et sociale, ancienneté dans le quartier, sexe...)
  - Analyse et interprétation de ces données pour permettre d'adapter au mieux l'action publique aux spécificités locales de chaque quartier
- Amorcer des pratiques professionnelles nouvelles : écoute - accompagnement individuel - démarche de projet collectif auprès des populations adolescentes et jeunes adultes
  - Renforcer l'image des maisons de quartier comme lieu de projet et d'initiative
  - Diversifier les espaces de rencontre et d'échanges avec les jeunes pour permettre d'aller à la rencontre d'autres jeunes des quartiers (mixité sociale et sexuelle), qui ne viennent pas sur la maison de quartier
  - Amener les jeunes dans d'autres espaces et équipements, en dehors du quartier, notamment pour permettre la rencontre et les contacts avec des personnes ressources extérieures. Développer, à ce titre, les camps de vacances qui sont des espaces temps intéressants, où se développent des démarches de projet
  - Afficher la dimension accompagnement et écoute auprès des jeunes pour qu'ils la reconnaissent et l'utilisent
  - Travailler sur les individualités pour contourner les phénomènes de groupes et les diverses influences, et pouvant être des sources importantes sur les démarches collectives de projet
  - Tenter de mettre en place un dispositif progressif entre programme d'activités et démarche de projet / accompagnement, en fonction des tranches d'âge. Exemples : la tranche 13-15 ans : programme d'activités important mais amorcé sur des groupes définis des dimensions projets avec un encadrement adulte, puis pour la

tranche 15-18 ans : inverser la tendance avec une prédominance du projet sur le programme d'activités et des évolutions importantes sur la responsabilité et les aspects co-production. Avec une amorce de la dimension écoute et accompagnement individuel, enfin la tranche plus de 18 ans : accompagnement des projets des jeunes avec une prise de responsabilités et une implication majeure de leur part

– Diversifier les thématiques des projets classiques sportives et culturelles pour aborder des sujets plus proches des préoccupations des jeunes (en particulier la tranche d'âge des plus de 18 ans) : emploi, logement, urbanisme en lien avec le PRU, les échanges internationaux (qui permettent d'aborder les problématiques de mobilité, de favoriser la socialisation et de modifier le regard sur les autres), la mémoire individuelle et collective des habitants d'un quartier ...

#### **4 - Coordination des actions et formation des acteurs**

Ce volet concerne en priorité les acteurs de terrain de ces quartiers prioritaires afin de favoriser l'interconnaissance des pratiques dans une logique d'efficacité et de cohérence de réponses apportées aux différents publics cibles :

- Poursuite de structuration et formalisation du réseau social (temps d'échanges professionnels et de coordination des acteurs sociaux dotés d'une logistique commune, par quartiers prioritaires)
- Rechercher la qualification des personnes et des professionnels (associatif, personnels villes...) afin de valoriser les métiers de la ville aux regards des enjeux (Reconnaître les spécificités de ces métiers de la ville, Eviter l'isolement professionnel par un développement des échanges...). Les formations peuvent solliciter des financements
- Développer une politique de qualification et de formation des intervenants (bénévoles et professionnels), mixée avec une mise en réseau et le partage d'expériences : dispositif d'offre de formation/développement mutualisée à destination de tous les acteurs éducatifs (modules de 2 ou 3 journées).
- Faire naître des projets communs d'intervention avec les partenaires : associer et agréger l'ensemble des acteurs de chaque quartier à ce projet, travailler sur l'idée de mixage des équipes : animateurs, éducateurs, travailleurs sociaux...
- Rechercher une cohérence accrue avec le programme départemental de la protection de l'enfance établi par le Conseil Général de l'Allier

#### **5 - Développer la mixité sociale dans l'action publique en direction des jeunes**

- La mise en place d'actions et d'outils à l'échelle des communes et de l'agglomération : offre de camps à l'échelle de l'agglomération pour les jeunes 13-25 ans, outils d'incitation aux démarches de projet type défi jeunes, journées de sensibilisation, d'information et d'échanges sur des thématiques proches des préoccupations des jeunes, créer des événements forts (notamment autour de la musique et du sport) à l'échelle de l'agglomération, fédérateurs pour toute la jeunesse du territoire...
- Inciter et soutenir l'implication des jeunes dans le milieu associatif

## **THÈME 4 - La santé**

Les projets locaux ou territoriaux de santé publique comme le contrat urbain de cohésion sociale, sont les instruments appropriés pour répondre aux besoins de santé au plus près des populations en permettant de définir des stratégies d'intervention concertées avec les ressources de proximité. A ce titre, il convient d'œuvrer à :

- **La connaissance et l'identification des besoins** : l'objet est d'apprécier l'état de santé de la population locale et ses déterminants, notamment les conditions de vie souvent mises en cause dans les perceptions des acteurs locaux de la santé, lesquelles conditionnent grandement l'état de santé
- **La santé publique et la prévention** consistent, par la connaissance de la situation sanitaire et sociale au niveau local, à définir des objectifs prioritaires. Une meilleure connaissance des politiques publiques en jeu aide l'ensemble des acteurs locaux à prendre conscience des rôles que les uns et les autres peuvent jouer pour la promotion de la santé et la résolution de problèmes identifiés.

- **Favoriser l'accès au système de soins et de santé**, c'est à dire préciser et aider à résoudre les difficultés d'accès au système de santé et à l'offre de soins, s'agissant en particulier des publics isolés et démunis, en veillant particulièrement à l'articulation entre les dispositifs et acteurs de la politique de la ville.

Les signataires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale souhaitent prioritairement décliner ces objectifs généraux au travers d'actions visant à :

- **Favoriser la coordination** entre les acteurs locaux de la santé et du domaine social pour une appréhension globale des populations et de leurs difficultés engendrant des problématiques de santé
- **Favoriser l'accès à la santé par la mise en place d'actions de proximité**, notamment pour les publics les plus précarisés et les plus marginalisés, en les associant aux projets.
- **Favoriser l'expression des femmes** et développer une approche de la santé à partir des situations qu'elles rencontrent.
- **Favoriser une approche spécifique des questions relatives à l'éducation à la sexualité** chez les adolescent(e)s et les adultes.
- **Développer des programmes de prévention et d'éducation à la santé**, ces actions viseront au développement des compétences personnelles (estime de soi...), sociales (capacité à communiquer..) et choix d'habitudes de vie favorables à la santé. Elles devront être menées par des personnes qualifiées, formées à une écoute appropriée des publics précarisés et maîtrisant les techniques d'animation de groupe. Elles pourront également permettre d'envisager des formations spécifiques interinstitutionnelles
- **Prévenir les dépendances aux substances psycho-actives** (alcool, tabac, drogues, médicaments...). Les actions de prévention, issues en priorité d'un travail en réseau, viseront les individus et les comportements (usages occasionnels, abus et dépendance). Les publics cibles sont les jeunes de 16/25 ans et les usagers de substances psycho-actives les plus marginalisés. Seront privilégiés :
  - Les actions de réduction des risques ciblant les usagers abusifs, notamment à partir de la mise en place d'actions locales de prévention menées auprès des jeunes hors du système scolaire
  - Les programmes d'actions en milieu scolaire
  - Les actions en direction des parents ou adultes assurant des missions éducatives
  - Les actions de prévention et d'insertion (notamment pour les usagers concernés par les mesures de justice ou en milieu pénitentiaire)
- **Lutter contre la souffrance psychique** des personnes les plus démunies
- **Développer des programmes d'aides nutritionnelles** à destination des populations en situation de précarité (dénutrition, déséquilibre alimentaire, gestion du budget « alimentaire », convivialité et importance du repas, boulimie, anorexie, obésité...), des personnels spécialisés tel le portage de repas à domicile
- **Favoriser la mobilité** (physique et psychologique) des personnes, et éventuellement un accompagnement personnalisé, dans le cadre d'une démarche active d'accès aux soins (taxi social...)

## **THÈME 5 - Citoyenneté et prévention de la délinquance**

Ce thème prioritaire, sur lequel les associations spécialisées et les collectivités sont appelées à se mobiliser, se déclinerait suivant les objectifs opérationnels tels que prévus par le Contrat local de sécurité notamment. Il semble important, pour les partenaires, de développer ces objectifs et les actions inhérentes sur des périodes « hors de crise » en priorité, afin d'effectuer un réel travail de prévention et de citoyenneté.

### **1 - Développer la citoyenneté en encourageant les initiatives locales**

Les initiatives associatives et les politiques menées par les collectivités notamment dans les quartiers, seront favorisées car constitutives d'un développement de la citoyenneté dans la vie de la cité.

- **Favoriser** le développement de **la vie associative** dans les quartiers, **la participation des habitants et soutenir les démarches citoyennes et solidaires** grâce au soutien apporté au **fonds de participation des habitants**

notamment, en valorisant les capacités et les potentialités des jeunes notamment (exemple : mettre à profit les petites vacances pour permettre à des groupes de jeunes homogènes de mieux comprendre les lieux institutionnels, etc.)

- **Faciliter les relations sociales de proximité**, accroître l'intégration familles et jeunes dans vie sociale, renforcer les notions d'**aides à la parentalité** (responsabilisation...), **moderniser et renforcer les services publics de proximité** dans les quartiers (amélioration de la qualité des réponses offertes par les services à la disposition des habitants par un fonctionnement en réseau permettant à la fois la coordination des actions et l'individualisation des prises en charge, adaptation des conditions d'accueil, horaires, ouverture, mutualisation des locaux, confidentialité)

- **Développer des « journées d'accueil » sur la vie citoyenne** dans ces quartiers (présentation scolaire, organisation des services, présentation de la vie associative locale...) avec les primo arrivants (étrangers, nouveaux arrivants en lien avec le PRU...)

- **Lutter contre les exclusions** de toutes natures

- **Favoriser l'expression des habitants des quartiers en proposant l'accès à différents média** : La communication est un outil au service de la citoyenneté, de la participation des habitants et du développement de la vie associative

- **Utiliser le volet culturel comme support « d'exercices citoyens »** (à mettre en lien avec la thématique réussite éducative) : un rapprochement des domaines de la culture et de la jeunesse pourrait s'avérer fructueux, pour **une délégation aux jeunes, au moins en partie, de l'organisation de nombre d'évènements** (festifs ou plus abstraits), selon l'axe de la "Citoyenneté", voire même de premières expériences significatives, selon l'axe "Insertion professionnelle". Les intervenants nécessaires peuvent passer par des "**adultes-relais**" **expérimentés sur le thème des cultures, issues des quartiers et capables** de contacts directs et personnalisés. Elle peut être également portée par le tutorat d'écoliers et de collégiens, via des étudiants destinés à l'enseignement, tout particulièrement lorsque des sorties en famille sont prévues, dans le cadre du programme de "Réussite éducative". L'acculturation peut s'appuyer sur **la mise à disposition gratuite de places de spectacles**, déjà engagée par l'opération "Culture du coeur", et **l'inscription aidée à des ateliers** de pratiques artistiques par des passeports-loisirs. Les actions artistiques et culturelles pourraient trouver un public plus large, grâce à une **communication en direction des populations particulières** accueillies par les établissements scolaires, les maisons de quartiers, les foyers de jeunes travailleurs... Les **structures** subventionnées (écoles de musique, centres d'art contemporain, compagnies, etc.) peuvent être sollicitées afin **d'organiser une ou plusieurs opérations hors de leurs murs**, au titre de la démocratie culturelle (comme par exemple des lectures-débats au pied des immeubles, les projections cinéville, des performances esthétiques en plein air...). Enfin, les **appropriations de la rue** par des défilés originaux, les **transfigurations de quartiers** par des mises en lumières ou des mises en scène (comme les projections d'images sur façades), **l'évocation de leurs transformations** (démolitions et reconstructions) avec les urbanistes, les élus décideurs et les opérateurs concernés, semblent à encourager...

## 2 - Garantir la sécurité publique et prévenir la délinquance

Les signataires s'engagent dans la limite de leurs compétences et politiques respectives à lutter contre le sentiment d'insécurité, les incivilités et prévenir la délinquance dans un souci d'équilibre entre prévention et répression. Il s'agit notamment de :

- **Poursuivre l'action de l'équipe de prévention spécialisée** (éducateurs de rues) pour une action préventive auprès des jeunes désocialisés

- **Renforcer la cohésion et le partenariat entre les différents acteurs de terrain**: Education Nationale, Justice, Police, Gendarmerie et la **communication entre les professionnels et les habitants** des quartiers concernés.

- **Mettre en oeuvre des formations et des journées d'information** en direction de personnes relais : acteurs éducatifs locaux, collégiens, lycéens... et/ou en ciblant les populations à risques : errants, toxicomanes ...

- **Travail sur les nouvelles technologies** : accompagnement à la création et surveillance des « blogs », lutte contre la pornographie ou la violence gratuite (happy slapping) sur les portables, usage du filtre parental sur internet, jeux vidéos violents ...

- **Actions en direction des sortants de prison**

- **Développement des politiques alternatives** (Travail d'Intérêt Général, stages citoyens, stages de prévention routière, médiations pénales...)
- **Au sein de l'éducation nationale** : mise en place de la note de vie scolaire, graduation des punitions et sanctions (BOEN n°8 du 13/07/00), travail avec les élèves sur le respect et les incivilités, sanction par TIG, dynamique des activités culturelles ou sportives (incitation à l'inscription), formation et intervention Police Nationale ou Gendarmerie dans certaines classes, formation des délégués, médiation scolaire, travail sur le règlement intérieur... (CESC, ECAPE – Etre Citoyen A Part Entière)
- **Lutte contre les cambriolages** des locaux d'habitation et/ou professionnels par des actions d'information des personnes particulièrement exposées, des actions de prévention des risques (incitation à l'entre aide lors des vacances ou à l'occasion d'hospitalisation...)
- **Favoriser les actions relevant de la lutte contre les nuisances sonores**

### 3 - Accès au droit – Aide aux victimes - Médiation

- **Soutenir les actions** visant à assurer une meilleure prise en compte des **victimes d'infractions pénales**
- **Développer le recours à la médiation** sous toutes ses formes : pénale, civile, sociale, familiale ou scolaire.
- **Conforter les dispositifs d'accès au droit de proximité** pour venir en aide aux populations les plus en difficulté, notamment par le renforcement des antennes de médiation.
- **Accompagner sur le plan administratif** les populations étrangères ou d'origine étrangère.
- **Formation à la compréhension et à la connaissance des cultures étrangères** (pays de l'Est, Afrique noire, Mayotte, Asie,...) à destination des acteurs de terrain (travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs...)
- Répondre de manière adaptée aux besoins de **droit des jeunes** et **favoriser** chez eux **l'exercice de la citoyenneté** (modules et stages citoyens)

### 4 - Prévention de la récidive

- **Développer les mesures alternatives** à la détention tant pour les jeunes majeurs que pour les mineurs (peines de substitution, mesures de réparation, travaux d'intérêt général, stage de citoyenneté...)
- **Développer les stages CIVIS en faveur des jeunes sous main de justice** (16/25 ans), pour éviter les risques de « décrochage » social. **Promouvoir des actions de parrainage** pour ce même public.
- **Améliorer la préparation à la sortie des personnes détenues**, par le développement d'activités socioculturelles en milieu carcéral, par l'accès aux droits sociaux et à la santé, par des mesures de placement extérieur, par le développement des mesures de semi-libertés et de libertés conditionnelles, par le maintien des liens familiaux et le soutien aux familles de détenus.

### 5 - Prévention de l'alcoolisme et des toxicomanies

En liaison avec la thématique «Santé» du Contrat urbain de cohésion sociale, l'objectif est de :

- **Endiguer les conduites spécifiques d'alcoolisation** des jeunes
- **Contribuer à la lutte contre les trafics de stupéfiants**, notamment par le développement des échanges entre les services en charge de la répression et de la prévention de l'usage
- **Rechercher des réponses judiciaires adaptées et cohérentes** par le développement de mesures alternatives aux poursuites pénales et une meilleure évaluation par les services compétents de la situation personnelle des usagers, et notamment des mineurs

## **6 - Lutte contre les violences intra ou extra familiales - médiation**

- **Prévention des violences intra-familiales** par la création ou le renforcement de lieux parentaux d'écoute, d'informations, d'échanges, de prise en charge médico-sociale précoce, voire de médiation
- Développer et soutenir les actions en faveur de la **responsabilisation des conjoints violents** ou des **jeunes dans la découverte de la relation amoureuse**
- **Formation sur la détection de violences faites aux femmes** (comment repérer une situation de ce type ? quelles démarches adoptées ?)

## **THEMATIQUES TRANSVERSALES**

Les projets relevant de ces thématiques sont susceptibles de se décliner en objectifs opérationnels et actions financés par le Contrat Urbain de Cohésion Sociale dans les divers thèmes évoqués auparavant. Cependant, il semble essentiel d'exprimer clairement ces objectifs transversaux comme autant d'axes privilégiés à développer sur la durée de ce contrat

- **Les emplois « Adultes-Relais »** : Créés pour des employeurs du secteur non lucratif, les postes d'adultes-relais sont réservés à des personnes de 30 ans ou plus, sans emploi. Le bénéficiaire conclut un contrat de travail afin d'assurer des missions de médiation sociale, culturelle, de prévention de la délinquance... visant à améliorer les rapports sociaux dans les espaces publics ou collectifs de certaines zones urbaines. La création d'un poste d'adulte-relais doit faire l'objet d'une convention préalable entre l'employeur et l'Etat. 4 postes existent sur le territoire de Moulins Communauté en 2008. Une attention particulière sera attribuée aux projets émanant directement ou indirectement de ces postes
- **Solidarité et lutte contre les exclusions sociales et les discriminations** (issues de l'immigration, personnes handicapées...) afin de lutter contre les discriminations prohibées par la loi, de fournir toute l'information nécessaire, d'accompagner les victimes, d'identifier et de promouvoir les bonnes pratiques pour faire entrer dans les faits le principe d'égalité
- **Egalité homme – Femme** : Les enjeux de l'égalité des chances interrogent les représentations sociales et les modes d'intervention sur les quartiers afin de favoriser l'autonomie des femmes en difficultés d'insertion sociale, professionnelle et / ou qui subissent des formes de discrimination. En effet, si l'on veut produire du changement social sur ces territoires, il est nécessaire, non seulement de permettre un droit à la cité égalitaire, mais aussi de contribuer à l'élargissement des questions identitaires, par le soutien aux initiatives des femmes et leur expression sociale, citoyenne. L'inégalité entre les hommes et les femmes est un constat, qui est encore plus marqué dans les quartiers. Les femmes, habitantes des quartiers, plus fortement que les femmes en général, connaissent des difficultés : faible qualification ou, inversement, niveau de formation élevé mais non-reconnaissance des diplômes ; emploi précaire peu de diversification des choix professionnels ; faible expérience professionnelle ; culture traditionnelle pouvant agir comme un frein à l'autonomie ; difficulté d'articulation des temps de vie ; violences ; etc. Le contrat urbain de cohésion sociale décline clairement cet axe transversal à toutes les thématiques afin de faire passer l'intention généraliste à de l'opérationnalité concrète (soutien à l'émergence de projets spécifiques qui prennent en compte les problématiques des femmes afin qu'elles soient actrices du changement social sur les territoires).
- **Lutter contre l'illettrisme et l'analphabétisme** en direction des publics n'entrant pas dans le cadre des prises en charge du droit commun.
- **Soutien à la parentalité** (soutien et renforcement des actions de médiation, des réseaux d'écoute et d'accompagnement des parents, développement de points d'écoute et de lieux d'accueil parents - enfants, favoriser l'intégration des familles rencontrant des difficultés. A noter que Le Programme REAAP, dirigé par la DDASS, ambitionne de répondre à un constat partagé sur les difficultés relationnelles croissantes entre parents et enfants (remise en cause de l'autorité parentale, conflits...) et les difficultés à assumer les responsabilités liées à la fonction parentale. Il vise donc à redonner confiance aux parents et les aider à assumer leur rôle parental. Véritable projet partagé par de nombreux acteurs (associations, inspection académique, fédérations...), il développe un les actions suivantes :
  - Actions en direction des adolescents
    - Soutien aux parents d'adolescents et de pré-adolescents (autorité, école, santé, sexualité, crise d'adolescence, conduite à risques...)

- Prévention et appui aux parents d'enfants de 0 à 11 ans (besoins de l'enfant, éducation, autorité, gestion des conflits, respect des règles...)
  - Aide aux parents d'enfants malades, d'enfants handicapés, familles monoparentales ou recomposées
  - Sensibilisation des parents sur l'importance de l'assiduité scolaire dès la petite enfance
  - Sensibilisation des familles monoparentales et recomposées
  - Sensibilisation des parents sur les aspects interculturels de la parentalité (parcours migratoire, histoire familiale)
  - La place du père dans la parentalité
  - Accompagnement dans la fonction « grand-parentale »
  
- **Favoriser la communication et l'expression des acteurs de la ville** en continuant de développer un travail nécessaire de partenariat (formation thématique « politique de la ville » commune inter administrations, habitants, associations, bailleurs sociaux...), en valorisant **l'information, la consultation et la concertation**, en aidant au développement des liens inter quartiers (rencontres, animations, compétitions...) associée au soutien de leur médiatisation locale
  
- **Favoriser le rapport « ville-nature » - éducation à l'environnement et développement durable** au sein des quartiers prioritaires, notamment en lien avec la mise en place du Programme de Renouvellement Urbain, mettre en valeur et favoriser l'appropriation du **patrimoine local** auprès des populations, notamment de jeunes. La situation de l'agglomération au cœur d'un espace rural préservé et à proximité de sites naturels majeurs est un atout à prendre en considération dans la définition et la mise en oeuvre des politiques d'insertion, de cohésion sociale et d'ouverture des quartiers vers l'extérieur
  
- **Prendre en compte le vieillissement de la population** : les prévisions démographiques récentes confirment que l'agglomération de Moulins est confrontée à un vieillissement de sa population, dont les quartiers prioritaires ne font pas exception même s'il demeure moins prononcé. Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale doit prendre en considération cette problématique (renforcement du dispositif de maintien à domicile, mise en place d'un accès à l'information, adaptation et augmentation de la capacité d'accueil en structure médicalisée, mise en oeuvre d'actions de prévention visant la sécurité des personnes âgées, accès au transport ...)

**ANNEXE 1 :**

## Les quartiers prioritaires du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'Agglomération Moulins-Yzeure-Avermes

Au regard de la circulaire du 24 mai 2006, du diagnostic réalisé par la Délégation Interministérielle à la Ville, des échanges entre partenaires impliqués dans la politique de la ville et des élus concernés, il a été décidé :

- D'intégrer au niveau 2, définit par l'état comme « les quartiers dans lesquels les difficultés sociales et économiques justifient une nécessaire mobilisation de moyens spécifiques au-delà des moyens de droits communs », les quartiers suivants (fiches signalétiques en annexe)
  - **Zone Urbaine Sensible du Plessis**
  - **Zone de Redynamisation Urbaine de Moulins Sud**
  - **Zone Urbaine Sensible des Chartreux**
  
- De proposer au niveau 3, définit par l'état comme les quartiers « fragilisés, dans une optique de prévention ou des quartiers dont la situation est en cours d'amélioration »
  - **A Avermes, le secteur Chambonnage – Pré-Bercy**
  - **A Yzeure : la Plaine Bodin et Bellecombe, secteur adjacent de la ZUS du Plessis**
  - **A Moulins, le quartier des Gâteaux et le quartier de Bourgogne**

L'ensemble de ces quartiers fait l'objet d'un contrat urbain de cohésion sociale et de moyens spécifiques à hauteur du cadrage financier de l'Etat prévu dans la circulaire du 15 septembre 2006, émanant de la Délégation Interministérielle à la Ville et intitulée « Géographie prioritaire des CUCS, contenu et calendrier de mise en œuvre ».

En ces quartiers, les partenaires se donnent pour orientation d'en faire les points d'application privilégiés, mais non exclusifs, des programmes thématiques définis et développés dans le présent document.